l'argent aux frontières des Alpes et du Rhin, eût écouté les sages avis qui lui furent donnés; si elle ne se fut appliquée qu'à soutenir ses établissemens de crédit, qu'à entretenir ses fabriques, qu'à empêcher le travail de ralentir son cours, qu'à étendre son marché intérieur, qu'à alléger le poids de ses impôts; si la France, enfin, au lieu de songer à se faire craindre des gouvernemens, ses rivaux, n'avait songé qu'à faire envier son sort aux peuples ses émules, la république, solidement fondée en France, eût accompli son tour d'Europe; rien n'eût interrompu sa marche, ne l'eût forcée de s'arrêter, de revenir sur ses pas. La Pologne et l'Italie n'auraient pas à nous reprocher de leur avoir donné de fausses espérances! Aujourd'hui, nous ne nous retrouverions pas encore une fois en présence de ces deux mots marqués au millésime de 1840: *faiblesse* ou *folie!*

La France a raison, cent fois raison de ne pas vouloir se jeter dans l'inconnu d'une guerre qu'aucune puissance ne se dispose à lui déclarer; mais en quoi elle a tort, grandement tort, c'est d'agir comme si la guerre, qui est impossible, était imminente; c'est de se croire encore au siècle dernier; c'est de méconnaître l'ère nouvelle qui s'est ouverte, ère essentiellement pacifique et industrielle.

Que disons-nous des partis qui, au lieu de terminer leurs différends par un débat et par un vote, dressent des barricades et s'arment de fusils? Nous disons qu'ils sont insensés, barbares, sanguinaires; nous disons que c'est par des arguments et non par des balles que les questions sociales doivent se résoudre.

Pourquoi donc ce qui n'est plus permis aux partis ennemis le serait-il donc encore aux nations rivales? Pourquoi donc le droit de discussion, après avoir succédé au droit d'insurrection, serait-il moins inexorable pour la Guerre que pour la Révolution? Pourquoi l'une et l'autre ne disparaîtraient-elles ensemble? Pourquoi les médiations, au lieu de venir après les batailles, ne les précéderaient-elles pas? Pourquoi commencer par se battre, quand on doit finir par discuter?

Autrefois les peuples n'étaient rien, les souverains étaient tout; la liberté de la presse n'existait pas: les échanges du commerce étaient rares: le crédit était local; les communications étaient lentes et dispendieuses; la navigation était incertaine. Aujourd'hui les nations ne sont plus que de grandes fabriques, d'immenses comptoirs qui se disputent non plus les territoires, mais les débouchés. Les conquérans ont cédé la place aux fabricans; sans doute cela est vrai: le crédit a vaincu la guerre le bon marché a détrôné la gloire.

Ce qui est vrai déjà, le sera bien plus encore dans vingt ans. Sachons donc le comprendre.

Isolée, la France ne peut risquer contre l'Angleterre une lutte maritime.

Isolée, la France ne peut s'exposer à coaliser le Continent contre elle.

Alliée, soit de l'Angleterre, soit du Continent, la France n'a rien à redouter.

S'allier équivaut donc à désarmer.

Le rôle de la France, c'est de déclarer la guerre à la guerre; c'est d'inaugurer un nouveau droit des gens; c'est de féconder le germe des confédérations c'est de donner aux diètes, dont le principe est consacré, une base moins circonscrite; c'est de ramener tous les différends à des questions de droit et de majorité vidées dans un congrès permanent qui pourrait prendre le titre d'*assemblée sociale*, qui aurait sa tribune et ses scrutins. Pourquoi n'y aurait-il pas les Etats-Unis d'Europe, comme il y a les Etats-Unis d'Amerique, ce qui n'empêche pas chacun de ces Etats d'avoir sa constitution distincte! Pourquoi l'Europe, raillée déjà comme elle l'est par d'innombrables chemins de fer qui mettent toutes ses capitales à quelques heures les unes des autres, n'adopterait-elle pas les mêmes monnaies, les mêmes mesures, et ne délibérerait-elle pas d'accord sur les questions qu'aucune nation ne peut résoudre isolément?—De ce nombre est la question relative à la fixation d'un *maximum* des heures de travail. En Angleterre, aussi bien qu'en France, qu'en Turquie, la durée de la journée de l'homme est égale; elle a vingt-quatre heures: pourquoi toutes les puissances civilisées n'arrêteraient-elles pas que dans tous les Etats de la *Confédération industrielle et maritime* la journée du travailleur ne pourra excéder dix heures? Dira-t-on que les idées que j'émets rapidement sont des chimères, des réminiscences de l'abbé de Saint-Pierre, de Henri IV et de Napoléon? A cette objection, je répondrai que les solutions les plus difficiles, en apparence, ne sont pas toujours les plus difficiles en réalité. Ce qui me paraît insoluble, c'est ce que la France essaie en ce moment! Elle veut faire tenir une société industrielle en équilibre sur une baïonnette; elle n'y réussira pas. Elle veut améliorer la condition de travailleur sans tenir compte de la concurrence étrangère: c'est marcher à reculons. Elle veut avoir des armées considérables et des fabriques prospères, ce qui s'exclue, parce que l'argent qui sert à nourrir les soldats grève d'autant le prix de revient de tous les produits. Elle veut avoir de faibles impôts et de gros budgets, ce qui est inconciliable. Elle veut être chevaleresque et mercantile, double prétention que l'Angleterre n'a jamais eue. Elle veut être révolutionnaire à l'extérieur et ne l'être pas à l'intérieur, ce qui est pour le moins une inconséquence. Elle veut enfin le progrès dans l'ornière. C'est la folie dans la faiblesse.

PARLEMENT IMPÉRIAL.

Chambre des Communes.—Séance du 25 juillet.

ADMINISTRATION ET DEPENSES DES COLONIES.

DISCOURS DE SIR W. MOLESWORTH.

(*Suite.*)

Je reviens à la question des taux comparatifs de compensations dans ces colonies qui n'ont pas de gouvernement représentatif. Dans les Indes Occidentales les colonies, qui ont des assemblées représentatives sont la Jamaïque, les îles Leeward et les îles sous le vent, à l'exception de Ste. Lucie et des Bahamas. Leur population est de 700,000 âmes; leurs dépenses en 1845 se sont élevées à £450,000 ou à raison de 12s. 10d. par tête; le taux de la Jamaïque était de 13s. par tête. Maintenant comparons ces taux avec ceux des colonies des Indes Occidentales sans assemblées représentatives, c'est-à-dire Ste. Lucie, Honduras, Trinidad et la Guyane anglaise: leur population est d'à peu près 190,000 âmes; leurs dépenses s'élèvent à £284,000 ce qui fait à raison de £1 9s. par tête, la moitié plus que dans les colonies qui ont des gouvernements représentatifs. Les salaires des plus haut fonctionnaires dans les Indes Occidentales sont tous excessifs comparés à ceux des Etats-Unis. 12 gouverneurs et lieutenant-gouverneurs reçoivent £29,000 par an dont £16,000 sont payés par les colons eux-mêmes à 5 gouverneurs.

Le Cap de Bonne-Espérance et l'île Mauritius ont chacun une population à peu près égale c'est-à-dire 160,000 âmes. Leurs dépenses sont à peu près les mêmes que les colonies ci-haut, £1 7s. par tête et elles sont lourdement taxées, surtout l'île Mauritius, dont le gouvernement coûte £7000 par an. Le gouverneur du Cap de Bonne-Espérance a autant que le Président des Etats-Unis. On dira peut-être que le taux des dépenses dans ces colonies sans assemblées représentatives est plus élevé parce que la population n'est pas aussi forte et nombreuse. Il n'y a aucun doute que le taux de dépense est moindre chez un peuple nombreux, généralement parlant que parmi une population clair-semée. Mais cependant l'île Mauritius est quatre fois plus peuplée que la Jamaïque et dans la Jamaïque le taux de la dépense est moindre de moitié que celui de l'île Mauritius. Malte est un des endroits les plus peuplés de la terre et cependant les dépenses y excèdent de 16s. 6d. par tête celles des Indes Occidentales. Les îles Ioniennes sont moins peuplées que Malte mais elles ont quelque chose des formes représentatives et leurs dépenses publiques sont 2s. 3d. moins que celles de Malte. Ceylan est la seule exception à cette règle. En 1846, la population de cette île était de 1,500,000 âmes, les dépenses s'élevaient à £498,000 ce qui fait à raison de 6s. 7d. par tête. Il faut comparer Ceylan aux Territoires de la Compagnie des Indes Orientales qui sont habités par une population semblable mais gouvernés localement par des hommes choisis avec soin à cause de leur habileté et capacité. On trouvera que les dépenses de Ceylan sont extravagantes et qu'on devrait transporter cette île à la compagnie des Indes. La population des territoires de la compagnie est de 93,000,000, d'ames et leurs dépenses en moyenne pour les cinq années finissant en 1844 de £20,000,000 par an, ce qui fait à raison de 4s. 3d. par tête ou un tiers moins que le taux de Ceylan.

En dernier lieu des colonies de l'Australie, la Nouvelle-Galle-Méridionale est la seule qui ait une Assemblée Représentative d'aucune espèce. En 1841 sa population libre s'élevait à 102,000 ames, sa dépense a £350,000, ce qui fait a raison de l'énorme somme de £3 4s par tête. En 1843, l'Assemblée Représentative réduisit les dépenses de £60,000 et en 1846, quand la population libre s'éleva à 180,000 ames, la dépense n'était que de £254,000 ce qui fait à raison de £1 8s par tête (Ecoutez). On peut attribuer un peu cette reduction à l'emigration, mais elle est due en grande partie à l'introduction du *self-government* local en 1843. Pour en être convaincu, il n'y a qu'à tourner ses regards du côte de *Van Diamen's land* qui a pétitionné en vain pour une législation locale. En 1842 sa population était de 57,000 sa dépense de £161,000 à raison de l'énorme somme de £4 6s par tête. Il est vrai qu'il faut tenir compte du fait que tous les criminels déportés sont envoyés maintenant à la terre de Van Diamen. Mais on sait que cette colonie a été horriblement négligée par le ci-devant secretaire lord Stanley. Dans l'Australie du Sud, il y a quelque temps, les dépenses publiques étaient sur le pied de £10 par tête et la colonie tomba en banqueroute par l'extravagance du gouverneur colonel Cawler. Il fallut payer ses dettes par un don de £214,936 en 1842 et après par un prêt de £85,000. On espère d'être payé de ce prêt grâce à la découverte de mines très riches en Australie. Pour ce qui regarde ces mines, on dit que le Bureau colonial a beaucoup mécontenté les colons en réservant pour la couronne un quarzième des revenus de ces mines. Une telle mesure, à mon avis, est mauvaise sous le point de vue économique et sous le point de vue politique. Je crois qu'en bonne politique, ce pays devrait se mêler le moins possible des affaires interieures des colonies et surtout ne pas mettre la main dans leurs poches. Les droits royaux comme les droits seigneuriaux sont des restes de féodalité qui ne conviennent pas aux colonies. L'imposition de ces droits est une autre preuve de l'ignorance complète des hommes et des choses que le Bureau colonial donne au monde dans l'administration de ces colonies, et pour couronner toutes ces absurdités, les commissaires de l'Emigration nous disent aujourd'hui que ces droits royaux ne valent pas la peine d'être collectes dans l'Australie Méridionale et Occidentale. Cette dernière contrée a un excellent climat, de bonnes terres, beaucoup de charbon et est bien située pour le commerce. Elle aurait déja prospéré si le Bureau colonial ne l'eut pas étouffée à sa naissance. Ses dépenses excèdent ses revenus, et nous avons à payer £7,000 à £8,000 par an pour son gouvernement civil.

Enfin la Nouvelle-Zélande; je ne connais pas le taux des dépenses par tête dans ce pays. Les dépenses cependant excèdent ses revenes. Nous voions chaque année £20,000 à £30,000 pour son gouvernement civil, sans parler de la carte à payer pour les guerres des Maoris. Dans les deux dernières années nous avons voté £239,000, pour prêter à la compagnie de la Nouvelle-Zelande qui j'espère seront remis un jour ou autre. Dans cette colonie, grâce à des gouverneurs imbeciles, à des évêques incendiaires à des constitutions proclamées et suspendues à des querelles avec les natifs avec des missionnaires et des spéculateurs de terres, il y a eu un état de confusion extraordinaire. Malgré cela je me flatte que par l'énergie indomptable de notre race, la Nouvelle-Zélande deviendra encore une colonie florissante, la Bretagne des mers du Sud. La Chambre doit se rappeler qu'en 1846 le Bureau Colonial inventa une constitution pour la Nouvelle-Zelande et l'envoya de suite. Cette constitution devait diviser la Nouvelle-Zélande en deux Provinces, *New-Ulster* et *New-Munster*, ayant chacune une chambre représentative. Quand la constitution arriva, le gouverneur Grey refusa de l'accorder à *New-Ulster*, prétendant qu'elle permettrait aux anglais de législater et taxer les natifs. Le gouverneur Grey suspendit donc la constitution et attendit de nouvelles instructions. Aussitôt que cette nouvelle nous arriva lord Grey proposa de suite au Parlement un bill pour suspendre la constitution pour les deux Provinces. Maintenant je suis informé que le *New-Munster* a obtenu sa constitution et peut-être ses représentants seront assemblés et fort à l'ouvrage législatant quand des ordres arriveront d'Angleterre pour suspendre leur constitution et les renvoyer avec ignominie. L'histoire de l'administration de cette colonie par le Bureau Colonial est une curieuse farce. Cette même constitution de la Nouvelle-Zélande fut envoyée par le Bureau Colonial à la Nouvelle Galle Méridionale, afin que les colons là vinsent à l'examiner et voir comment ils en aimeraient une semblable. Ils l'ont rejeté avec mépris et indignation.

Je crains bien que le Secrétaire d'état actuel pour les colonies, nonobstant sa très grande capacité, n'ait pas dans l'histoire la renommée d'avoir été soit le Solon ou le Lycurgue de l'Australie (Ecoutez). J'ai suffisamment établi ma proposition que sur tout le globe les colonies anglaises sont plus économiquement et mieux gouvernées en proportion qu'elles jouissent d'un gouvernement local plus indépendant (Ecoutez). Dans l'Amérique du Nord, les differents états de l'Union se gouvernent à 25 par cent meilleur marché que le Canada qui est encore jusqu'à un certain point sous le contrôle du Bureau colonial (Ecoutez). Dans les Indes Occidentales, les colonies gouvernées par le Bureau colonial, sont taxées deux fois plus lourdement que les Plantations avec un gouvernement local. Il en est de même dans la Méditerrannée. Ces faits justifient la conclusion où j'arrive, que plus vous donnez de *self-government* à une colonie et moins vous vous mêlez de ses affaires intérieures, mieux et plus économiquement elles sont gouvernées. (Ecoutez).

(*La fin au prochain numéro.*)

LIGNE DE STEAMERS ANGLAIS DE L'ATLANTIQUE.

DEPART DE LIVERPOOL.

Britannia.....	12 Août pour Boston.
Niagara.....	19 Août pour New-York.
Hibernia,.....	26 Août pour Boston.
Europa,.....	2 Sept. pour New-York.
America,.....	9 Sept. pour Boston.

DEPART D'AMERIQUE.

Acadia.....	23 Août de Boston.
Cambria,.....	30 Août de New-York.
Britannia.....	6 Sept. de Boston.
Niagara,.....	13 Sept. de New-York.
Hibernia.....	20 Sept. de Boston.
Europa	27 Sept. de New-York.
America.....	4 Octobre de Boston.

ANNONCES NOUVELLES.

Robes de Buffle, Peaux de Martre.
Le Jacques Cartier.
Bureau du Régistrateur.
Daguerréotype—Chambres de M. Desnoyers.

LA REVUE CANADIENNE

MONTRÉAL, 15 SEPTEMBRE, 1848.

VOIE TELEGRAPHIQUE DE TROY.

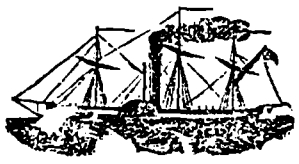

NOUVELLES D'EUROPE.

Arrivee de l'Europa.

Le steamer EUROPA est arrivé hier matin à 8 heures à New-York avec des nouvelles de Liverpool jusqu'au 2 du courant.

FRANCE.—Quatre journaux ont été supprimés. On s'attend à la suppression de plusieurs autres encore.

Les journalistes ont présenté un protêt énergique contre ces actes arbitraires.

On parle généralement d'une insurrection prochaine. Les plus grandes précautions militaires sont prises.

Une majorité nombreuse a décidé qu'il y avait lieu de poursuivre Caussidière et Louis Blanc pour la part qu'ils ont prise à l'insurrection de juin; tous les deux sont en fuite. Louis Blanc est en Angleterre. On ne sait pas où Caussidière est passé.

Des ordres ont été donnés pour renforcer l'armée des Alpes de 70,000 hommes. Quatre mille hommes de troupes ont été embarqués dans des vaisseaux de guerre.

RUSSIE.—Le gouvernement a pris la détermination de faire stationner en Pologne, 280,000 hommes de troupes, pendant l'hiver.

Marchés.—La farine et les grains ont éprouvé une baisse.—Le blé américain, est à 8s ou 9s par 70 lb., et la fleur de l'Ouest et du Canada 33s et 34s., on a peine à obtenir ce dernier prix.

2ND RAPPORT TELEGRAPHIQUE.

New-York, 14 sept. 7h. P. M.

Les procès des Chartistes continuent à Londres et à Liverpool. A Londres 5 ont été trouvés coupables de sédition et condamnés à 2 ans d'emprisonnement.

L'Irlande est tranquille; les bruits concernant la récolte des patates se confirment; elle est presque entièrement perdue.

Les derniers avis de l'Allemagne disent que plusieurs paragraphes de la constitution ont été adoptés. Ils garantissent la liberté des opinions religieuses et du culte public.

Des lettres de Vienne du 23 août annonçent qu'une sanglante collision a eu lieu ce jour-là entre les gardes nationales et les ouvriers.

En Denmark un armistice vient d'être adopté à Riel, grâce aux efforts de M. Bellicourt, l'agent de la République Française et à l'intervention de M. Crowley, le représentant de la Grande Bretagne. L'armistice doit durer six mois.

Une conspiration a été découverte à Berlin ayant pour objet de renverser le gouvernement. Les chefs populaires avaient armé à peu près 1000 hommes sans que le gouvernement s'en fut aperçu.

Les avis concernant la récolte en Angleterre sont contradictoires. Le *Dublin Freeman's Journal* dit qu'une autre famine en Irlande est inévitable. La récolte de blé est un quart de moins qu'une moyenne récolte et les patates perdues. Les avoines ont souffert des orages.

La Commission qui doit juger Smith O'Brien, Meagher, Leyne, O'Donoghue, Duffy et quelques autres, se réunira le 20 septembre à Clonmel. On continue à faire des arrestations de personnes soupçonnées d'avoir pris part aux derniers mouvements insurrectionnels.

LA PROCHAINE SESSION.

(*Suite.*)

LA LOI D'ÉDUCATION.

L'éducation est le premier, le plus grand besoin de nos populations. C'est la diffusion des lumières, qui doit pousser nos compatriotes dans la voie de l'avancement moral et matériel, les rendre vraiment libres, industrieux, prospères. Sans l'éducation, il n'y a pas de progrès possible pour nous. Sans l'éducation, nous serions condamnés à être exploités sans merci par les populations étrangères qui nous environnent. Il importe donc que cet urgent besoin de notre peuple soit satisfait sans delai, que cette importante question de l'éducation soit toujours devant le pays, afin d'être envisagée sous toutes ses faces, considérée à tous les points de vue, discutée par toutes les opinions. A chaque session nos législateurs doivent s'en occuper, voir où en est l'éducation dans toute l'étendue du pays, quels progrès elle a faits, quels obstacles, quels abus l'empêchent de se répandre et de se populariser, afin d'y remédier et d'améliorer de plus en plus le système et les lois existantes à ce sujet. Ce devoir sera facile à remplir cette année, grâce à l'excellent rapport de M. le Surintendant de l'Education du Bas-Canada pour l'année scolaire 1846-7. M. le Dr. Meilleur a détaillé au long les avantages et les défauts de la loi actuelle et nous espérons que sur la plupart des points, ses suggestions seront adoptées en amendement aux dispositions de cette loi.

Nous nous sommes déjà prononcés en faveur des principes fondamentaux de la loi actuelle, surtout de celui de la cotisation coërcitive. Nous répétons encore aujourd'hui, qu'à notre avis, ces principes doivent être conservés intacts. On ne doit pas céder aux caprices et aux préjugés de ceux qui se sont plu à dénaturer et à représenter aux habitans des campagnes ces principes comme injustes, tyranniques et vexatoires. Il est temps que le peuple apprenne qu'il faut absolument, à quelque prix que ce soit, que ses enfants aillent à l'école, et que chacun doit contribuer selon ses moyens aux dépenses de l'éducation, sans quoi on ne parviendra jamais au but désiré. Nous sommes vraiment peinés de voir que quelques personnes mettent encore en question ce principe de la cotisation coërcitive et pensent que des contributions volontaires peuvent offrir des ressources suffisantes à l'éducation. Ces personnes sont ou de mauvaise foi ou se font étrangement illusion. L'expérience de tous les pays les plus avancés a démontré qu'on ne peut attendre, des contributions volontaires, des ressources permanentes. C'est toujours le petit nombre et les mêmes individus qui se cotisent et en finit par se lasser. L'education du peuple demande des ressources régulières, assurées, permanentes, que le système des contributions volontaires ne saurait jamais procurer et qu'on ne peut attendre que d'une taxe fixe et proportionnée à la richesse de la localité. Ces principes font la base de toutes les lois d'education primaire en Angleterre, en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Haut-Canada, et dans tous ces pays ont assuré les progrès de l'education. Il n'y a aucun doute qu'ils produiront ici d'aussi heureux résultats.

Mais pour cela il faut qu'ils soient mis en pratique dans toute l'étendue du pays et qu'il n'y ait pas une localité où l'acte d'éducation soit une lettre morte. Si les pouvoirs donnés au Surintendant en certains cas ne sont pas suffisants et nous croyons qu'ils ne suffisent pas, ils doivent être augmentés. Nous ne voulons pas priver les autorités locales de la régie et surveillance des écoles, et des pouvoirs propres à seconder l'action du gouvernement; mais nous voulons que lorsque ces autorités ne font pas leur devoir le gouvernement le fasse ou le fasse faire pour elles. Car il faut que la loi soit en opération partout.

Nous sommes parfaitement de l'opinion de M. le Surintendant de l'Education quant à la qualification littéraire à être exigée des Commissaires d'Écoles au lieu de la qualification actuelle en propriétés. Il est très important que les commissaires soient instruits, car sans cela, on ne pourra avoir de bonnes écoles dans nos campagnes. Il faut aussi que les Instituteurs soient par la loi obligés de subir un examen devant l'un des Bureaux d'Examinateurs Nous sommes surpris que cette obligation n'ait pas été établie simultanément avec la formation de ces Bureaux d'Examinateurs. En obligeant les Instituteurs de subir un examen avant de pouvoir tenir une école, vous les forcez de se rendre capable et d'acquérir les connaissances nécessaires à son état; Mais il est un moyen puissant de former de bons Instituteurs pour les Ecoles Primaires, moyen recommandé par M. le Surintendant de l'Education et que nous approuvons fort, c'est l'établissement d'Ecoles Normales.

(*A continuer.*)

Exposition d'Horticulture. — L'exposition d'Horticulture qui a eu lieu mercredi dernier a été très brillante. Le local qui a lui seul vaut une visite, était magnifiquement préparé et décoré pour l'occasion. Il y avait pas moins de 5 à 6 milles personnes présentes et parmi elles Son Excellence le Comte d'Elgin ainsi que lady Elgin. Tout le monde a paru satisfait de l'exposition. Il y avait de très beaux fruits, des légumes très remarquables entr'autres des citrouilles phénoménales pesant de 150 a 200 livres! Nous donnerons d'autres détails dans notre prochaine feuille.

Le Jacques Cartier.—Nous avons beaucoup admiré ces jours passés, ce charmant bateau à vapeur que le capitaine Sincennes vient de faire bâtir pour naviguer entre Montréal et la Rivière Chambly. Le *Jacques Cartier* est fait sur le plan le plus moderne et est parfaitement bien fini. Voici ses dimensions:

Longueur 177 pieds.—Largeur, 44 pieds.—Il tire 4½ pieds d'eau.

—La chambre des dames a 36 pieds de long et contient 16 lits ainsi que deux petites chambres pour les bagages.

La chambre des messieurs à 100 pieds de long; il y a 14 chambres privées situées des deux côtés, et aussi une chambre pour les bagages. Le salon de la pipe se trouve sur le grand pont du côté droit. L'engin a 18 pouces de cylindre et 10 pieds de jeu; il sort des boutiques de M. Parkyn, de Montréal. La coque a été faite à Sorel par M. McCarthy.

Il commencera ses voyages lundi, le 18, entre Montréal et Sorel.—Voir l'annonce.

Le gouvernement a déterminé nous dit le *Bytown Packet* de faire des octrois *gratis* de 50 acres de terre incultes à ceux qui veulent s'établir dans les Townships mésurés dernièrement sur les rivières Ottawa et Madawaska.

Nous félicitons notre confrère de la *Minerve* sur l'agrandissement et la popularité croissante de sa feuille. Nous nous en réjouissons et dans son intérêt et dans celui du pays.

On dit que le soldat Jones, dernièrement convaincu de meurtre, a obtenu un nouveau répit. Les médecins qui formaient la commission nommée pour examiner quel était son état lorsqu'il a commis l'homicide, ont été unanimement d'opinion qu'à raison de l'état de ses facultés mentales, on ne pouvait pas le regarder comme moralement responsable de l'acte qu'il avait commis.

On lit dans le *Journal de Québec*:

Nous ne comprenons pas pourquoi sous la tête de "L'OPINION D'UN ORGANE OFFICIEL," le *Canadien* veut rendre le *Journal* d'abord, et ensuite l'administration, solidaires des articles inconvenants et fanatiques du *Globe* de Toronto contre les couvents, si ce n'est, peut-être, pour nous attirer dans une discussion oiseuse où les passions et les préjugés devront nécessairement avoir plus de place que le véritable intérêt du pays.

Qu'ont à faire, en effet, les principes politiques du ministère, ceux de tout le parti libéral, que le *Globe* défend avec beaucoup de talent, et les opinions religieuses purement personnelles de M. Brown, le rédacteur de ce journal. L'*Examiner* a attaqué la religion catholique, et le *Globe*, vicié par son éducation religieuse et les préjugés de son enfance, veut établir une surveillance sur les couvents. Le *Globe* a tort, sans nul doute, et, nous blâmerons énergiquement, tout en le regrettant, ce fanatisme qui n'est le produit *ni* de la *raison*, ni de la *vérité*, ni des lumières du 19me siècle; et nous qui sommes catholiques, qui sommes prêts à défendre la foi et les institutions religieuses et de nos pères envers et contre tous, et qui en même temps appuyons avec le *Globe*, une administration produit de la grande volonté du pays, nous ne nous croyons nullement solidaires des opinions religieuses et de la foi protestante du journal libéral de Toronto. Cependant, nous devons le dire avec regret, le *Globe* n'a trouvé, pour se justifier de ses inconvenantes attaques contre les couvents, que trop d'exemples d'un pareil fanatisme et de pareils préjugés chez des gouvernements et des pays catholiques de l'Europe, où non-seulement l'on surveillait, mais encore où l'on pillait et volait les couvents et les autres institutions religieuses, et où les religieux étaient traqués comme des bêtes fauves. Le *Canadien* en a fourni des preuves accablantes et désolantes dans les nombreux écrits incessamment tirés de feuilles *radicales* de la Suisse, apparemment, pour faire connaître ici dans toute leur plenitude le vandalisme et le triomphe des corps francs sur les catholiques qui ne demandaient qu'à pratiquer en paix la foi de leurs pères, au lieu mêmes où ceux-ci, cinq cents ans auparavant, avaient versé leur sang pour donner la liberté à l'Helvétie tout entière. Cependant nous voulons bien croire que, le *Canadien*, dont le sentiment religieux et l'affection pour nos institutions religieuses paraissent se réveiller tout-à-coup, à la vue des attaques et des folies du *Globe*, n'a pas partagé les fureurs et les opinions du radicalisme suisse; mais, s'il en était ainsi, si ses convictions étaient d'accord avec les apparences, faudrait-il en conclure que les lecteurs catholiques et *Canadiens-francais* du *Canadien*, partagent les opinions des corps-francs et des radicaux suisses à l'endroit des institutions religieuses? Oh! assurément non, l'Amérique catholique n'est pas encore assez *civilisée* pour accepter cordialement cette lumière du radicalisme qui dévaste et qui détruit au lieu d'éclairer et de vivifier.

De même et à plus forte raison le ministère et les libéraux du Bas-Canada ne sont pas solidaire des dévergondages religieux du *Globe*; et pour prouver que les chefs politiques du Haut-Canada, qui sont dans le ministère, ne sont pas hostiles aux couvents et aux autres institutions religieuses, l'honorable R. Baldwin a confié, pendant plusieurs années, l'éducation de sa demoiselle aux dames Ursulines de Québec, et de ses deux fils aux messieurs du Séminaire de Québec, et le fils de l'honorable R. B. Sullivan est actuellement confié à la garde de ces mêmes messieurs.

Pour terminer nous ne voyons pas pourquoi le *Canadien* insiste à dire que le *Globe* est l'organe officiel de l'administration, et pourquoi lui qui prétend vouloir supporter cette administration, au moins en tout ce qui est juste, lui fait, à l'occasion de l'article du *Globe*, une aussi misérable chicane. Le *Pilot*, ou tout autre journal, n'est *officiel* que quand il se déclare expressément autorisé à avancer ou à contredire un fait; en tout autre temps il n'est pas officiel. Un journal n'est l'organe officiel proprement dit d'un gouvernement que lorsque, comme le *Moniteur parisien*, il ne publie précisément que ce qu'il lui est ordonné de publier par ce gouvernement. Le *Globe* ne tombe assurément pas dans cette catégorie.

Dageurréotype.—Comme on peut voir par l'annonce M. DESNOYERS est arrivé du Haut-Canada et continue de prendre des portraits à ses anciennes chambres. Ceux qui veulent se faire tirer feront bien de profiter de l'occasion. M. Desnoyers réussit très bien dans son art et ses prix sont modérés.